

Actualités d'UNIDROIT

➤ *Aspects institutionnels* ◀

Le Ministère italien des Affaires Etrangères a informé le Secrétariat d'UNIDROIT, par une Note Verbale en date 26 avril 2001, que l'Ambassade de la République fédérale de Yougoslavie avait communiqué le 1^{er} avril 2001 la décision de son Gouvernement d'adhérer à UNIDROIT en tant que nouvel Etat membre, conformément à l'article 20 du Statut organique de l'Institut du 15 mars 1940.

➤ *Mise en œuvre du Programme de travail 1999-2001* ◀

GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR LES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention relative aux matériels d'équipement mobiles et d'un Protocole aéronautique, Le Cap (Afrique du Sud) 29 octobre – 16 novembre 2001

Depuis le dernier rapport concernant ce domaine des activités d'UNIDROIT (*cf. Unif. L. Rev. / Rev. dr. unif.* 2000, 270-275), d'importants progrès ont été effectués.

Les points importants sont sans aucun doute les décisions prises par les organes compétents d'UNIDROIT (Conseil de Direction d'UNIDROIT, 79^{ème} session, Lisbonne 10-13 avril 2000) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (Conseil de l'OACI, 9^{ème} séance de sa 161^{ème} session le 22 novembre 2000) d'approuver les textes du projet de Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-après dénommé le projet de Convention) et du projet de Protocole y relatif portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (ci-après dénommé le projet de Protocole aéronautique) comme étant prêts pour être soumis à une Conférence diplomatique d'adoption et d'autoriser la convocation de la Conférence diplomatique d'adoption de ces projets d'instruments, à l'aimable invitation du Gouvernement sud-africain, au Cap du 29 octobre au 16 novembre 2001.

Des informations concernant la Conférence diplomatique, ainsi que les documents qui seront soumis à la Conférence, sont disponibles sur le site Internet d'UNIDROIT à l'adresse suivante:

<<http://www.unidroit.org/french/internationalinterests/conference2001/main.htm>>.

Les activités de l'Institut au cours de la période considérée sont présentées ci-après en fonction des différents textes considérés.

I. – PROJETS DE CONVENTION/PROTOCOLE AERONAUTIQUE

Groupe Spécial ad hoc sur le Registre international

Un Groupe spécial *ad hoc* a été mis en place à la troisième Session conjointe (Rome, 20-31 mars 2000) afin de préparer l'établissement du Registre international pour les biens aéronautiques. M. J.R. STANDELL (Etats-Unis d'Amérique) et M. G. GRALL (France) ont été élus co-Présidents. Le Groupe s'est réuni à Paris du 21 au 23 juin 2000. UNIDROIT a été représenté

par M. M.J. STANFORD, Chargé de Recherches Principal et par M. A. DE FONTMICHÉL, Chargé de Recherches Associé. Durant cette réunion, le Groupe a entre autres examiné un projet de questionnaire pour recueillir des propositions, un projet relatif à la procédure de sollicitation et d'évaluation de ces propositions ainsi qu'un document sur les critères à satisfaire par le système de Registre international. Le Groupe spécial a recommandé que le processus devant aboutir à la création et au fonctionnement du Registre international débute quelques mois avant la Conférence diplomatique; il a reconnu que ce processus pourrait devoir être mené par une autorité provisoire.

Le Groupe spécial s'est réuni à nouveau lors de la 31^{ème} Session du Comité juridique de l'OACI (Montréal, 28 août – 3 septembre 2000); à cette occasion, les experts se sont mis d'accord pour actualiser les documents précédemment examinés ainsi que sur la nécessité pour le Groupe spécial de réfléchir à la préparation d'un plan d'évaluation technique et de réglementation, à l'étendue des relations juridiques entre l'Autorité de surveillance et le Conservateur ainsi qu'aux méthodes de recouvrement des coûts et d'assurance.

Ces questions, ainsi que les caractéristiques techniques, la possibilité de développer un prototype et le cadre des relations de droit privé entre l'Autorité de surveillance et le Conservateur, ont été approfondies à la session suivante du Groupe spécial qui s'est tenue à Dublin du 16 au 18 janvier 2001 et à Washington, D.C. du 13 au 15 février 2001. Les co-Présidents ont présenté un rapport des sessions et une série de documents nécessaires pour appeler les Etats intéressés à accueillir le registre à répondre à l'appel d'offre lancé par les Secrétariats d'UNIDROIT et de l'OACI; il fallait garantir que le temps qui restait avant la tenue de la Conférence diplomatique puisse être utilisé au mieux par toutes les parties impliquées.

Le projet de Convention et le projet de Protocole aéronautique ont été examinés lors d'un séminaire régional organisé du 23 au 25 mai 2001 par l'autorité de l'aviation civile de Singapour et par l'Agence pour le développement du commerce de Singapour (*Singapore Trade Development Board*) et co-parrainé par UNIDROIT et l'OACI. Le but de ce séminaire était de mieux faire connaître les deux instruments dans la région Asie-Pacifique et de définir les positions des Gouvernements et des utilisateurs de ces projets d'instruments. UNIDROIT était représenté par son Secrétaire Général, M. H. KRONKE. On comptait parmi les orateurs des représentants de l'OACI (M. L. WEBER et M. S. ESPINOLA), du Groupe de travail aéronautique (M. J. WOOL), de la IATA (M. L. CLARK) et le Directeur général du Ministère des politiques et de la réglementation (CAAC), M. YUAN YAOHUI.

II. – AVANT-PROJET DE PROTOCOLE FERROVIAIRE ¹

L'avant-projet de Protocole au projet de Convention portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire (ci-après *l'avant-projet de Protocole ferroviaire*) a été examiné lors de la première Session conjointe UNIDROIT / OTIF d'experts gouvernementaux qui s'est tenue à Berne au siège de l'OTIF les 15 et 16 mars 2001. Les représentants de vingt Etats et de cinq organisations internationales non-gouvernementales ont participé à cette session, présidée par M. K.F. KREUZER (Allemagne). Mme I. WEINBERG DE ROCA (Argentine) était Vice-Présidente. Un comité de rédaction restreint, constitué à la conclusion de la session, sera chargé de préparer une version révisée de l'avant-projet de Protocole ferroviaire qui tiendra

¹ Pour une présentation plus détaillée de l'état actuel des travaux, voir dans le présent numéro H. ROSEN, "Les chemins de fer face aux enjeux de demain – Etat des travaux sur le projet de Protocole ferroviaire UNIDROIT/OTIF", p. 51.

compte des modifications convenues lors de la première Session conjointe. La deuxième Session conjointe devrait se tenir au printemps 2002 à Rome.

III. — AVANT-PROJET DE PROTOCOLE SPATIAL ²

A sa 43^{ème} session tenue à Vienne du 7 au 16 juin 2000 à laquelle M. STANFORD représentait UNIDROIT, le Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (COPUOS) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du Sous-comité juridique du COPUOS l'examen du projet de Convention et de l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement spatial comme unique sujet de discussion lors de la 40^{ème} session qui se tiendra à Vienne du 2 au 12 avril 2001, et d'inviter UNIDROIT et le Bureau des Nations Unies des Affaires Spatiales (OOSA) à préparer un document commun pour éclairer les Gouvernements membres du COPUOS à cette occasion.

A la lumière de cette décision, UNIDROIT a décidé, après avoir consulté l'OOSA, de convoquer une série de réunions du Groupe de travail spatial et d'un groupe d'experts restreint informel *ad hoc* pour examiner de façon préliminaire les questions susceptibles d'être discutées par le Sous-comité juridique, notamment les relations entre le projet de Convention et l'avant-projet de Protocole spatial et le droit spatial existant, ainsi que la question de savoir si les Etats-Unis seraient intéressés à exercer les fonctions d'Autorité de surveillance dans le système international d'inscription qui viendra étayer le futur Protocole spatial. Ces réunions feront également avancer les travaux du Groupe de travail spatial, en particulier par la mise à jour de ce qui n'était qu'un projet de travail de l'avant-projet de Protocole spatial.

Le groupe d'experts restreint informel *ad hoc* s'est réuni à Rome les 18 et 19 octobre 2000. Les experts désignés par huit Etats membres d'UNIDROIT, une organisation intergouvernementale et quatre organisations non-gouvernementales ainsi que les représentants des milieux internationaux de l'aérospatiale commerciale et du financement y ont participé. Cette réunion a été présidée par M. TELL (France) et M. N. HEDMAN (Suède) en a été le Vice-Président.

Le Groupe de travail spatial s'est réuni à Paris les 19 et 20 octobre 2000 sous la présidence de M. P. NESGOS, coordonnateur de ce Groupe, pour examiner les conclusions du groupe d'experts restreint informel et pour organiser les travaux futurs sur ce sujet. Il a été décidé à cette occasion de préparer un texte révisé de l'avant-projet de Protocole spatial, qui tiendrait compte des amendements apportés au projet de Convention et au projet de Protocole aéronautique par rapport au document de travail précédent et qui serait prêt pour que le Sous-comité juridique puisse l'examiner lors de sa 40^{ème} session; il a également été décidé de préparer un autre texte révisé pour donner effet aux propositions de modification avancées lors de la réunion du groupe d'experts restreint informel qui serait soumis lors de la prochaine session du Groupe de travail spatial qui aurait lieu à Los Angeles, au siège de la Division Espace et Communications de la Société Boeing, les 23 et 24 avril 2001.

UNIDROIT a toujours estimé qu'il était très important de sensibiliser les praticiens aux bénéfices qu'ils pouvaient retirer de l'avant-projet de Protocole spatial et l'Institut a été particulièrement soutenu dans ses efforts par l'Agence spatiale européenne et notamment

² Pour une présentation plus détaillée de l'état actuel des travaux, voir dans ce numéro M.J. STANFORD et M. DE FONTMICHÉL, "Vue d'ensemble de l'avant-projet de Protocole sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement spatial et son examen par le COPUOS", p. 61.

son Centre européen de droit de l'espace (E.C.S.L.). Ainsi, le Forum des Praticiens de l'E.C.S.L. de l'an 2000, tenu à Paris le 27 novembre 2000, a été consacré à l'examen de l'avant-projet de Protocole spatial. UNIDROIT était à cette occasion représenté par M. KRONKE, M. STANFORD et M. de FONTMICHÉL. MM. Kronke et Stanford ont présenté le projet de Convention et l'avant-projet de Protocole spatial et M. F. BREGOLI, Directeur adjoint de Division, *Assicurazioni Generali S.p.A.*, Mme C. KESSEDJIAN, Secrétaire Général adjoint de la Conférence de La Haye de droit international privé et Mme S. MOYSAN du Service aéronautique et spatial de *Marsh S.A.*, ont exprimé des appréciations critiques sur le nouveau régime international des matériels d'équipement spatial.

Le Groupe de travail spatial envisage de soumettre à UNIDROIT au cours de l'année 2001 un texte qui pourrait être examiné par le Conseil de Direction d'UNIDROIT à sa 80^{ème} session qui se tiendra à Rome du 17 au 19 septembre 2001.

L'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement spatial sera l'un des sujets discutés lors de la table ronde sur la formation du droit international et l'harmonisation des droits nationaux à la conférence intitulée "Projet 2001 – Cadre juridique pour l'utilisation commerciale de l'espace extra-atmosphérique" qui se tiendra à Cologne (Allemagne) du 29 au 31 mai 2001. Le Secrétaire Général représentera le Secrétariat d'UNIDROIT à cette table ronde.

FRANCHISAGE

I. – CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ D'ÉTUDE ET CONVOCATION D'UN COMITÉ D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX (Rome, 25-29 juin 2001)

Le 7 décembre 2000, le Comité d'étude d'UNIDROIT sur le franchisage s'est réuni pour la cinquième et dernière fois pour arrêter définitivement le texte et le Rapport explicatif du projet de Loi modèle sur la divulgation des informations en matière de franchise sur lequel il avait commencé à travailler en 1999. Outre les membres du Comité d'étude, des représentants de la Fédération européenne de la Franchise, de l'*International Franchise Association*, du *World Franchise Council* et de la Chambre de commerce internationale ont participé à la réunion.

Le projet n'a pas fait l'objet de controverse au sein du Comité: il ne concerne que la divulgation pré-contractuelle et l'expérience des membres du Groupe en tant que juristes spécialistes de la matière a rendu relativement aisée l'accord sur le type d'information qu'un franchiseur devrait communiquer à un futur franchisé. Le Rapport explicatif présentera de façon générale chaque disposition, fera des considérations générales sur la façon de les interpréter et expliquera, le cas échéant, pourquoi le Comité d'étude a opté pour la solution adoptée dans le texte.

Tel que définitivement arrêté par le Comité d'étude, le texte du projet de Loi modèle et le Rapport explicatif seront soumis à un Comité d'experts gouvernementaux qui se réunira à Rome du 25 au 29 juin 2001. Le document contenant le texte du projet de Loi modèle et de Rapport explicatif est disponible sur le site Internet d'UNIDROIT à la page suivante: <<http://www.unidroit.org/french/franchising/main.htm>>.

II. – SEMINAIRES ET COLLOQUES SUR LA LOI MODELE SUR LA DIVULGATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE FRANCHISE

- Le Comité sur le Franchisage international de la Section de droit des affaires (Comité X) de l'Association internationale des avocats (IBA) a consacré une session de son programme

lors de la Conférence IBA tenue à Amsterdam le 21 septembre 2000 à la Loi modèle sur la divulgation des informations en matière de franchise élaborée par UNIDROIT. M. M. BRENNAN, membre du Comité d'étude d'UNIDROIT, a présidé la réunion et M. P. HAMELBERG (Pays-Bas), M. M.S. SHAPIRO (Etats-Unis d'Amérique) et Mme L. PETERS (UNIDROIT) ont présenté es rapports. La participation a été importante et malgré les observations critiques de deux participants, la majorité a manifesté un intérêt considérable.

- Le 24 novembre 2000 UNIDROIT a organisé une Conférence sur "Le franchisage: législation et pratique - présent et futur" ("*Franchising: Legislazione e Pratica Presente e Futuro*") en collaboration avec la "*Promofranchising*", association de franchisage qui est une émanation de l'association nationale italienne des commerçants ("*Confesercenti*"). Destinée principalement à un public italien, la Conférence avait pour objectif d'examiner les développements en cours aussi bien sur le plan national, avec la loi adoptée par le Sénat italien en juillet 2000, qu'international avec le nouveau Règlement sur les restrictions verticales (Règlement (CE) N° 2790/1999 concernant l'application de l'article 81, paragraphe 3, du traité à des catégories d'accords verticaux et de pratiques concertées) adopté par l'Union européenne et la Loi modèle sur la divulgation des informations en matière de franchise élaborée par UNIDROIT. Les Actes de la Conférence seront publiés au cours de l'année 2001.

PRINCIPES D'UNIDROIT RELATIFS AUX CONTRATS DU COMMERCE INTERNATIONAL

SEMINAIRES ET COLLOQUES SUR LES PRINCIPES D'UNIDROIT

- "Les Principes d'UNIDROIT et les contrats internationaux: aspects pratiques" – xx^{es} JOURNÉES MAXIMILIEN-CARON – Colloque organisé par le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI), en collaboration avec l'Association du Barreau canadien (ABC), Division du Québec, Montréal (Canada), 20 avril 2001. Voir le Programme reproduit à la p. 106 du présent numéro.
- "The Use of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts in International Commercial Arbitration", Séminaire conjoint UNIDROIT / CCI, 29 avril 2001. Voir le Programme reproduit à la p. 107 du présent numéro.

PRINCIPES ET REGLES DE PROCEDURE CIVILE TRANSNATIONALE

La version de travail n°2 (datée du 12 avril 2001 (en anglais seulement)), soumise par le Professeur G. HAZARD Jr., Co-Rapporteur du Groupe de travail UNIDROIT/ALI, sera discutée lors de la réunion annuelle de l'American Law Institute du 14 au 17 mai 2001 à Washington, D.C. Le Groupe de travail conjoint sera également représenté par son Président, le Professeur R. NHLAPO, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

➤ Programme de bourses de recherches à UNIDROIT ◀

Ont été accueillis à UNIDROIT entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 mars 2001:

Prof. Vladimir PLETNEV (Fédération de Russie) – Professeur de droit, Académie de droit d'Etat (Oural), Yekaterinburg – période de recherche: 1^{er} nov. – 18 déc. 2000. Sujet: "Les

droits réels en droit continental" – financement (*ad personam*): Centre de recherches pour le droit privé (section Oural).

- Prof. Valentinas MIKELENAS (Lituanie) – Professeur de droit, Université de Vilnius; Juge à la Cour Suprême – période de recherche: 2 jan. – 2 fév. 2001. Sujet: "Procédure civile internationale" – financement: Gouvernement canadien, Ministère de la Justice.
- M. Fodé KANTE (Guinée) – Magistrat, Chambre d'arbitrage de Guinée – période de recherche: 15 jan. – 15 mars 2001. Sujet: "L'arbitrage commercial international dans le contexte de l'OHADA" – financement (*ad personam*): Gouvernement français, Ministère des Affaires Etrangères.

➤ **UNIDROIT : Congrès et colloques** ◀

- **L'EMPREINTE DU DROIT CONTINENTAL DANS LES RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES** – Rencontre internationale organisée par le Ministère des Affaires Etrangères (Italie) sous les auspices d'UNIDROIT, Palazzo Aldobrandini, Rome (Italie) 29-30 novembre 2001. Voir le Programme reproduit à la p. 111 du présent numéro.
- Séminaires et colloques sur les Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, sur le Franchisage, sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international ou sur les Principes et règles de procédure civile transnationale: *cf. supra (Mise en œuvre du Programme de travail)*, p. 79.

➤ **Bibliothèques dépositaires des documents d'UNIDROIT** ◀

L'invitation du Secrétariat d'UNIDROIT aux Etats membres de désigner une bibliothèque dépositaire pour les Actes et documents d'UNIDROIT sur CD-ROM et la *Revue de droit uniforme* a été bien accueillie. Trente-cinq bibliothèques dans le monde ont été désignées à cet effet. Outre celles qui ont été indiquées dans cette *Revue* 1999-3, 683, 1999-4, 933 et 2000-3, 513, les institutions suivantes ont été désignées comme bibliothèques dépositaires:

| | |
|-----------|--|
| Colombie: | Biblioteca Luis Angel Arango, Bogotá < www.banrep.gov.co/blaa/enlablaa.htm > |
| Irlande: | National Library of Ireland, Dublin < www.nli.ie > |

[Uniform Law Review / Revue de droit uniforme, (2001), pp. 78-89.]